



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 2 octobre 2017

### **Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 Secteur de Plémet**

#### **Lancement d'une nouvelle enquête publique le 3 octobre 2017**

Le projet de mise à 2x2 voies de la RN164 au niveau de Plémet, d'une longueur d'environ 8 km, est étudié depuis mars 2013. Ce tronçon bénéficie de l'inscription d'une enveloppe de 50 M€ de crédits au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020, prise en charge à 50 % par l'État et à 50 % par la Région Bretagne.

Le projet, qui prévoit d'élargir la route existante et de réaliser deux échangeurs a fait l'objet d'une première enquête publique fin 2016 qui n'a pas permis d'aboutir à l'obtention d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique. En effet la conduite d'une enquête publique nécessite de s'assurer que les documents d'urbanisme autorisent la réalisation du projet routier ; or le nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ex-CIDERAL, dont l'État et les collectivités avaient veillé à ce qu'il soit bien compatible avec le projet routier n'a pas abouti.

Il convient donc de soumettre le projet routier (légèrement modifié au niveau du raccordement de l'échangeur Est au réseau existant) à une nouvelle enquête publique portant cette fois-ci également sur la mise en compatibilité du PLU de Plémet.

#### ***Enquête publique : comment participer ?***

**L'enquête publique se déroulera du mardi 3 octobre 2017 au vendredi 6 novembre 2017 sur les communes de Les Moulins (Plémet) et Laurenan.**

Toute personne qui le souhaite pourra prendre connaissance du dossier, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie ou sur le site internet de la DREAL Bretagne et y apporter ses observations :

- sur les registres d'enquête qui seront à disposition dans chacune des 2 mairies aux heures d'ouverture ;
- par courrier adressé au Commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif de Rennes, Raymond Le Goff, à la mairie de Plémet (3 rue des étangs - Plémet – 22210 – Les Moulins) ;
- par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : [pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr)

Par ailleurs, le Commissaire-enquêteur tiendra 5 permanences pour recevoir, en personne, les observations du public aux lieux et horaires suivants :

Mairie de Les Moulins :

- mercredi 3 octobre 2017 de 9h à 12h
- vendredi 13 octobre 2017 de 14h à 17h
- samedi 21 octobre 2017 de 9h à 12h
- lundi 6 novembre 2017 de 14h à 17h30

Mairie de Laurenan :

- lundi 23 octobre 2017 de 14h à 16h30

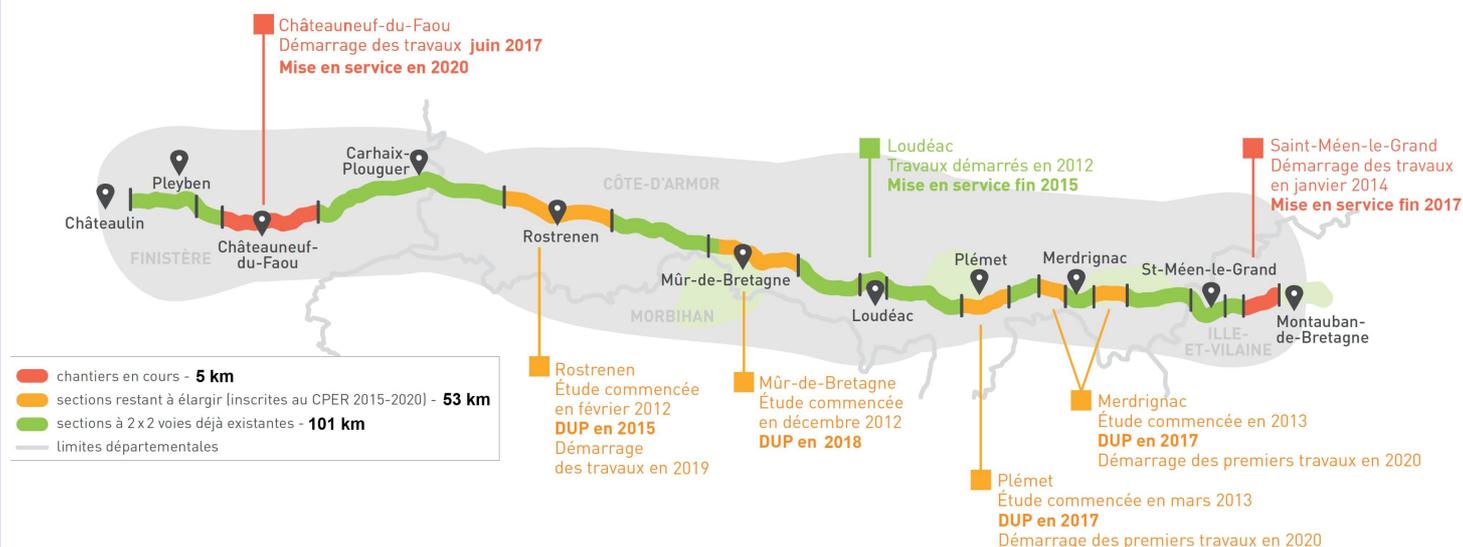
### Après l'enquête publique

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur dressera un rapport exposant ses différentes conclusions motivées. C'est sur cette base que le Préfet des Côtes-d'Armor pourra prononcer la déclaration d'utilité publique, véritable « acte de naissance » du projet, qui précédera la conduite des études de détail, des acquisitions foncières et des dernières procédures et in fine le commencement des travaux en 2020 conformément aux objectifs du Pacte d'Avenir pour la Bretagne.

### Finaliser la mise à 2x2 voies de la RN164 : un objectif stratégique pour l'État et la Région Bretagne

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif prioritaire de l'État et de la Région Bretagne inscrit dans le *Pacte d'Avenir pour la Bretagne*. Il s'agit de participer activement à l'aménagement du territoire central de la Bretagne, composé de petite villes non desservies par une infrastructure ferroviaire, pour favoriser son développement économique et social, et contribuer à sa revitalisation. Cet aménagement permettra aussi d'améliorer les conditions de circulations routières et la sécurité des usagers sur la RN164, et de proposer une alternative performante aux axes littoraux, parfois surchargés.

D'importants moyens financiers sont mobilisés par l'État et la Région au service de cette ambition. Près de 237 M€ de crédits (dont 145 M€ pour la partie costarmoricaine) sont inscrits dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 pour terminer les travaux en cours, finaliser les projets, maîtriser le foncier nécessaire sur les sections restant à élargir et entamer des chantiers dans tous les secteurs, à l'exception de celui de Mûr-de-Bretagne. Cela représente un effort financier sans précédent.



#### Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MAIGNAN - 02 96 62 43 02

DREAL Bretagne : Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Conseil Régional : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57